

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION

5e séance

tenue le

jeudi 8 octobre 1998

à 10 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SÉANCE

Président : M. ASADI (République islamique d'Iran)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.2/53/SR.5

4 février 1999

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

98-81493 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 05.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. VALENCIA RODRIGUEZ (Equateur) déclare que des ajustements internes et externes doivent être apportés aux stratégies de développement à moyen et à long termes afin de tirer le plus grand parti des possibilités et des avantages offerts par la mondialisation. Simultanément, il importe de réduire les risques et les coûts que ce processus suppose pour les pays en développement. Les efforts que la plupart de ces pays ont entrepris pour assainir la situation macro-économique, moderniser leurs mécanismes administratifs et ouvrir leurs économies doivent être complétés par des ajustements et des changements au plan international. Il est essentiel que les marchés internationaux soient ouverts et transparents si l'on veut que les pays en développement puissent consolider les réformes et les ajustements internes qu'ils ont entrepris. Les efforts déployés par l'Equateur dans ce domaine n'ont pas toujours suscité un écho approprié de la part des pays développés, dont certains continuent d'appliquer des restrictions commerciales. Tant que les pays développés ne s'efforceront pas sincèrement de respecter les règles du commerce international, il sera extrêmement difficile pour les pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement et d'éliminer la pauvreté.

2. La délégation équatorienne attache de l'importance au financement et à la coopération internationale, mais elle est convaincue que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) devrait concentrer son attention sur les questions liées aux échanges, comme le commerce des produits de base, l'issue de la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et l'application des engagements pris à cette occasion, le commerce de services et les investissements, le commerce et l'environnement et le protectionnisme. L'Equateur est entré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1996. Presque tous les pays d'Amérique latine se sont soumis aux obligations et aux disciplines de l'OMC, marquant par là leur attitude positive et leur volonté de promouvoir la mondialisation et la libéralisation du commerce international.

3. L'Organisation des Nations Unies, agissant par l'entremise de la CNUCED et en coopération avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, devrait jouer un rôle actif dans la mise en place d'un système de gestion des affaires économiques mondiales. Pour ce qui est du fossé croissant qui sépare les pays développés et les pays en développement ainsi que des déséquilibres qui existent entre les pays en développement eux-mêmes, les gouvernements nationaux doivent adopter des politiques de nature à garantir une répartition équitable du revenu. L'Organisation des Nations Unies, pour sa part, devrait proposer des formules nouvelles afin de resserrer la coopération internationale et de promouvoir ainsi la stabilité des courants de ressources et d'encourager le transfert de technologie. Il est essentiel de mettre en oeuvre l'Agenda pour le développement.

4. L'Organisation des Nations Unies devrait encourager la coopération économique internationale dans le but d'assurer un développement harmonieux des pays. Il importe de promouvoir une stratégie internationale de développement de nature à encourager la reprise de l'économie mondiale et une expansion économique soutenue. A cet égard, la participation des institutions

internationales spécialisées dans le commerce et le développement est indispensable.

5. Le service de la dette extérieure influe directement sur le revenu aussi bien actuel que futur de nombreux pays, dont l'Equateur. Le service de la dette entrave la formation de capital national et absorbe des ressources qui devraient être allouées au développement économique et social. L'Organisation des Nations Unies devrait essayer de trouver une méthode viable de service de la dette qui ne porte pas atteinte au droit au développement des pays endettés.

6. A sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 52/200 relative à la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño. Les pays en développement ont été particulièrement ébranlés par El Niño et, en Equateur, les dégâts causés par ce phénomène ont atteint 2,6 milliards de dollars. La délégation équatorienne tient à exprimer sa gratitude pour l'assistance qu'a fournie le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe par l'entremise du secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles ainsi que du Programme des Nations Unies et du Groupe interinstitutions qui ont été mis sur pied pour faire face aux effets du phénomène El Niño. Elle espère que les résultats de la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts qui doit se tenir en Equateur du 9 au 13 novembre 1998 aideront l'Assemblée générale à adopter des mesures adéquates pour aider les pays à réparer les dommages causés par El Niño et à élaborer une stratégie à long terme en vue de prévenir et d'atténuer ses effets.

7. Si l'on veut que l'objectif qu'est un développement durable puisse être atteint, la communauté internationale devra honorer les engagements qu'elle a pris dans le contexte du programme Action 21 ainsi qu'appliquer les mesures qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire afin de renforcer la mise en oeuvre de ce programme. L'Equateur a entrepris avec succès, dans le cadre du programme Capacité 21, son projet Dialogue 21, qui doit déboucher sur l'élaboration et l'adoption de mesures à moyen et à long terme tendant à intégrer le concept général de développement durable aux institutions et au système juridique équatoriens. L'Equateur espère pouvoir partager l'expérience qu'il aura acquise dans ce domaine avec les autres pays de la région.

8. L'Equateur, en sa qualité d'Etat signataire de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, demande aux pays industrialisés de ramener leurs émissions de gaz à des niveaux permettant de garantir la survie des différentes formes de vie sur terre. Les pays en développement, pour leur part, pourraient assurer une expansion économique durable en mettant en oeuvre des technologies nouvelles, en utilisant l'énergie plus efficacement et en mettant en valeur des sources d'énergie renouvelable, autant de domaines dans lesquels une coopération internationale est indispensable. La délégation équatorienne espère que la quatrième session de la Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Buenos Aires débouchera sur des résultats positifs.

9. L'éradication de la pauvreté demeure pour l'humanité un impératif éthique et politique. Bien que le développement humain s'améliore, les progrès accomplis sont caractérisés par des inégalités très marquées entre les peuples

et entre les pays et ils sont compromis par des récessions économiques, des conflits armés, des épidémies et des catastrophes naturelles. De plus, l'aide publique au développement (APD) est tombée à des niveaux jamais encore enregistrés. Le Rapport sur le développement humain 1998 reflète le fossé énorme qui existe entre les nantis et les pauvres, et il en ressort clairement que les schémas actuels de croissance et de développement sont nocifs pour l'environnement. L'Equateur est convaincu que la personne humaine est le principal objet du développement durable et que les schémas de développement et de consommation qui perpétuent l'inégalité non seulement ne sont pas soutenables à long terme, mais encore ne méritent pas que l'on s'efforce de les soutenir.

10. M. MUCHANGA (Zambie) dit que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration qu'a faite le représentant du Groupe des 77 et de la Chine. L'instabilité qui caractérise actuellement les systèmes économiques et financiers internationaux constitue un défi pour l'Organisation des Nations Unies, que celle-ci doit relever en s'efforçant de contribuer à la recherche d'un consensus international sur un large système de gestion et de réglementation de l'économie mondiale. La délégation zambienne souscrit à l'avis selon lequel le multilatéralisme doit avoir sa place dans la gestion de l'économie mondiale. Dans l'immédiat, la nécessité la plus impérieuse est de mettre les pays à l'abri des effets déstabilisateurs de l'instabilité extrême des courants de capitaux. A moyen terme, la délégation zambienne appuie l'élaboration d'un nouveau système financier international fondé sur une plus grande responsabilité et sur des structures mondiales de gestion qui répondent aux besoins de la nouvelle économie mondialisée.

11. Par ailleurs, il est plus urgent que jamais d'alléger la dette des pays en développement. Aucun des pays en développement qui ont été rangés dans la catégorie des pays pauvres très endettés ne peut gérer sa dette extérieure. L'Afrique en particulier est confrontée à cet égard à un problème d'endettement massif qui aura sans aucun doute un impact néfaste sur les perspectives futures de développement de la région. Les crises financières qui ne cessent de se succéder créent de nouveaux problèmes de liquidités pour la plupart des pays en développement qui ont jusqu'à présent pu gérer leur dette. Tant que la crise de la dette ne sera pas réglée, les efforts entrepris pour réduire la pauvreté dans les pays en développement seront vains. Tant que la pauvreté persistera et s'aggravera, la majeure partie de la race humaine continuera de se voir refuser l'accès aux bienfaits de la civilisation. Des mesures d'allègement de la dette de nature à réduire la pauvreté sont par conséquent une condition préalable indispensable à l'épanouissement de tous les peuples du monde.

12. Il est essentiel de faire en sorte que tous les pays en développement parviennent à un niveau d'endettement qui soit soutenable. Dans ce contexte, il faudrait que le Club de Paris accorde des mesures d'allègement de la dette supérieures à 80 %, conformément à l'accord intervenu entre le Secrétaire général et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le 23 septembre 1998 dans le contexte de la mise en oeuvre des conclusions auxquelles le Secrétaire général est parvenu dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). La délégation zambienne est favorable en outre à l'application d'un moratoire d'urgence dans le cas des pays en développement qui connaissent des problèmes de paiements du fait des turbulences financières et économiques internationales

actuelles. Le fardeau excessif que la dette représente pour ces pays devra aussi peu à peu être considérablement réduit. La communauté internationale doit faire face à la réalité : la stratégie à suivre pour atténuer le problème de la dette doit être intégrée aux efforts de développement et doit tendre à réduire davantage la dette, voire dans certains cas à la radier intégralement afin de régler une fois pour toutes la crise chronique de la dette extérieure et d'améliorer les perspectives de croissance dans les pays en développement.

13. De plus en plus, la coopération pour le développement est subordonnée à des conditions diverses. A mesure que cette conditionnalité se répand sous différentes formes, aussi bien les processus politiques que les programmes de développement commencent à relever de plus en plus des donateurs tandis que le concept de partenariat s'estompe. Cette tendance a également pour effet d'étouffer la voix des peuples que représentent les gouvernements des pays bénéficiaires. A un moment où le débat sur le renforcement des capacités et l'habilitation sur lesquels doit déboucher le processus de développement se poursuit, il est grand temps de reconsidérer la notion de conditionnalité sous toutes ses formes.

14. Le commerce mondial de biens et de services a considérablement augmenté au cours des 30 dernières années, mais cette augmentation n'a pas profité à toutes les régions du monde. En Afrique, par exemple, la valeur annuelle moyenne des échanges de la région a diminué de 1 % pendant cette période, tandis que la part de la région dans le commerce mondial est tombée à 2 % environ, alors qu'elle était de 6 % au début des années 80. Le fléchissement des prix des produits d'exportation, qui ont diminué dans des proportions atteignant parfois 25 % en 1998, est un autre élément qui contribuera à affaiblir les secteurs d'exportation et la base de recettes des pays d'Afrique. Cela étant, il faut améliorer l'accès aux marchés des pays en développement en évitant le protectionnisme et les dévaluations en chaîne. Le sort d'un grand nombre de pays en développement dépend de la mesure dans laquelle les pays développés se montreront disposés à ouvrir leurs marchés. Les pays en développement ont également besoin d'un appui pour diversifier leurs économies et à devenir ainsi moins lourdement tributaires de l'exportation de produits de base.

15. M. OUJALI (Jamahiriya arabe libyenne), après s'être associé à la déclaration faite par le représentant du Groupe des 77 et de la Chine, exprime sa préoccupation devant l'aggravation de la situation économique en Afrique. Bien que le développement économique soit une arme contre la pauvreté et le sous-développement, les pays en développement sont souvent sacrifiés au profit d'intérêts économiques et politiques vitaux; pour obtenir le financement qui leur est essentiel, par exemple, ils sont forcés d'accepter des conditions injustes et des politiques financières qui perturbent leurs économies et qui compromettent par exemple la réalisation des objectifs convenus au plan international en matière d'aide publique au développement et l'apport à ces pays de ressources supplémentaires conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.

16. Des mesures doivent être adoptées d'urgence pour faire table rase de la dette extérieure des pays en développement, qui sont souvent à tel point paralysés par le service de la dette qu'ils ne peuvent pas fournir des services économiques et sociaux essentiels. En outre, les restrictions imposées aux échanges et au libre mouvement des marchandises, des personnes, des capitaux et

des technologies, jointes aux sanctions rigoureuses qui sont imposées en application de mesures coercitives adoptées de manière unilatérale, comme celles que promulgue le Gouvernement des Etats-Unis, empêchent l'établissement d'un système mondial multilatéral et juste. La communauté internationale doit s'employer à obtenir l'abrogation de telles lois fascistes et répressives, question au sujet de laquelle la délégation libyenne présentera un projet de résolution à l'Assemblée générale au titre du point 51 de l'ordre du jour, relatif à l'élimination des mesures économiques coercitives en tant que moyen de pressions politiques et économiques. M. Oujali espère par conséquent que l'on votera en faveur de ce projet dans l'intérêt de la tolérance, de la coexistence, de la justice et du respect des principes de la Charte des Nations Unies.

17. Etant donné le devoir qui incombe à la communauté internationale de préserver l'environnement de freiner sa dégradation, la délégation libyenne est vivement préoccupée par la minceur des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en ce qui concerne des problèmes comme la désertification, la sécheresse et les migrations humaines qu'elle entraîne, la pollution atmosphérique, les mines terrestres et les maladies endémiques, autant de facteurs qui sont encore aggravés par l'ignorance. Comme les pays en développement ont également un rôle à jouer dans la solution de ces problèmes, qui affectent leur développement, M. Oujali fait appel aux pays développés pour qu'ils fournissent des ressources financières supplémentaires et des technologies respectueuses de l'environnement et pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour s'acquitter des obligations qu'ils ont assumées dans le cadre du programme Action 21.

18. Le monde vit aujourd'hui une époque caractérisée par un mouvement de monopolisation créé par des fusions entre des géants du commerce et de l'économie et entretenu par le slogan qu'est la mondialisation. Alors qu'elle est censée profiter aux pauvres et aux nécessiteux, toutefois, la mondialisation est aujourd'hui une force qui menace à la fois les libertés acquises et les intérêts de l'hémisphère sud en transformant en simples filiales les industries et institutions financières de ce dernier et en contrôlant les technologies informatiques ainsi que la production, la distribution et les prix des matières premières des pays de cet hémisphère. Les dommages causés par cette tendance continueront d'ailleurs de s'aggraver si les pays en développement ne s'attachent pas à mettre au point et à appliquer des mesures correctives appropriées, par exemple en repensant le rôle des institutions de Bretton Woods. La Banque mondiale et le FMI, par exemple, n'ont rien fait pour mettre fin au scandale des emprunts excessifs ou pour faciliter le service de la dette. Il faudra par conséquent s'efforcer de démocratiser ces institutions internationales afin qu'elles répondent aux exigences de la majorité des pays.

19. Enfin, après avoir insisté sur la nécessité de renforcer la solidarité et le dialogue entre les pays développés et en développement, M. Oujali souligne que la coopération sud-sud revêt une importance capitale et a un rôle majeur à jouer en vue d'éliminer la pauvreté, de préserver l'environnement et d'instaurer une coopération efficace entre les Etats et les régions. Le dialogue avec le Nord, néanmoins, n'est pas moins important, étant donné que sa prospérité ne pourra être durable que lorsque la pauvreté et les privations auront été éliminées dans le Sud.

20. Mme MORENO (Mexique) déclare que la mondialisation fait à tous les participants à l'économie internationale l'obligation d'assumer leurs responsabilités. Aussi la délégation mexicaine espère-t-elle que les pays industrialisés prendront les mesures nécessaires pour empêcher que leurs économies glissent dans la récession et pour adapter leurs politiques monétaires en vue de promouvoir les investissements et la croissance. Les pays qui sont responsables de la crise économique actuelle devraient adopter dès que possible les mesures nécessaires pour remédier à la situation. Il importe aussi de mettre les institutions financières internationales mieux à même de faire face aux problèmes économiques mondiaux et de les résoudre. Lors de leur réunion à Panama, le 5 septembre 1998, le Président du Mexique et les Présidents des autres pays membres du Groupe de Rio ont lancé un appel politique pressant à tous les pays et aux institutions financières internationales pour qu'ils collaborent ensemble afin de trouver le moyen de garantir la sécurité financière mondiale.

21. Il est essentiel de surmonter la crise économique actuelle et de relancer une expansion soutenue ainsi que d'empêcher les crises du système financier international en adoptant une approche globale à long terme de nature à résoudre les problèmes de développement tout en protégeant les groupes sociaux les plus vulnérables. Il faudra à cet égard renforcer les systèmes financiers nationaux et internationaux grâce à une surveillance internationale plus efficace, laquelle pourrait être facilitée en améliorant la disponibilité et la transparence de l'information et en rehaussant le rôle des institutions financières internationales dans la prévention, la gestion et le règlement des crises. La délégation mexicaine demande au Secrétaire général, agissant en collaboration avec les autres institutions, y compris les institutions de Bretton Woods, de tirer les leçons qui s'imposent de l'expérience acquise par d'autres pays et de solliciter des avis sur les moyens de consolider la sécurité financière mondiale.

22. La délégation mexicaine se félicite de l'initiative judicieuse qu'a prise l'Assemblée générale d'organiser au plan international un examen, à un échelon intergouvernemental élevé, de la question du financement du développement, et elle tient à souligner qu'il serait bon, à cet égard, de poursuivre le dialogue de haut niveau qui a été entrepris au sujet du partenariat mondial pour le développement. La reprise de ce dialogue, les 17 et 18 septembre 1998, a reflété la prise de conscience, par la communauté internationale, du fait que les pays développés et les pays en développement doivent travailler ensemble pour relever les défis du moment. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, fonds et programmes, le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'OMC devraient conjuguer les moyens dont ils disposent et exploiter les avantages comparatifs dont ils jouissent en vue de résoudre les problèmes économiques pressants auxquels la communauté internationale est confrontée. A cet égard, le dialogue politique de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods devrait être élargi et approfondi.

23. Le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement est un motif de satisfaction. Le Mexique attache une grande importance à la coopération sud-sud et adopte des mesures concrètes à cette fin dans différentes régions, en particulier en Amérique centrale et dans les

Caraïbes. En 1998, le Mexique a mené des activités de coopération technique avec 18 des pays les moins avancés et 24 pays ayant atteint un niveau de développement semblable au sien. Le Mexique a également coopéré avec les pays industrialisés à la mise en oeuvre d'activités en faveur d'autres pays de la région de l'Amérique latine.

24. La délégation mexicaine tient à réaffirmer qu'elle est disposée à contribuer à la recherche du consensus nécessaire pour garantir un développement durable dans le monde et pour éliminer la pauvreté extrême. Il est indispensable de donner la suite appropriée aux accords intervenus et aux engagements pris lors des grandes conférences des Nations Unies et des réunions au Sommet. Dans ce contexte, le Mexique participera à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement et les recommandations formulées par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Outre les échanges d'informations sur l'expérience acquise au plan national, qui sont utiles, il faut que les pays analysent les progrès qu'ils ont accomplis et les problèmes auxquels ils se heurtent en matière de coopération internationale.

25. L'année écoulée a été particulièrement difficile pour de nombreux pays en raison des conditions climatiques. Le Mexique, pour sa part, a connu par suite du phénomène El Niño une sérieuse sécheresse ainsi que des cyclones et de très fortes précipitations. Il importe donc tout particulièrement de resserrer la coopération internationale pour atténuer, à long terme, l'impact du phénomène El Niño.

26. M. SEE-YOUNG LEE (République de Corée) fait observer que la session en cours de la Commission se tient à un moment critique : la communauté internationale tout entière, en effet, est à la recherche de moyens de sortir de la crise financière actuelle, qui a sévi au moment même où le monde a commencé à croire à une ère de prospérité et de croissance économique durables. Les participants au dialogue de haut niveau qui s'est tenu récemment au sujet de l'impact économique et social de la mondialisation sont convenus que celle-ci est un phénomène irréversible et qu'il faut par conséquent s'efforcer de tirer le plus grand parti des avantages qu'elle peut apporter tout en minimisant les risques qu'elle peut représenter.

27. La délégation de la République de Corée est convaincue que la crise financière actuelle n'est qu'un revers éphémère dans le processus de mondialisation à long terme. Si la crise peut être surmontée, il en résultera une intégration économique mondiale plus étroite qui peut être dans l'intérêt de tous. Quatre éléments sont importants pour endiguer l'effet de contagion de la crise et écarter les perspectives d'une récession mondiale. Premièrement, des efforts doivent être entrepris au plan national pour restructurer le secteur financier et améliorer la transparence et la responsabilité du secteur des entreprises. Deuxièmement, la communauté internationale doit restructurer le système financier international pour pouvoir relever les défis d'un environnement économique en mutation. Les institutions de Bretton Woods ont été créées surtout pour remédier au déséquilibre des balances commerciales et pour promouvoir l'aide au développement, mais les circonstances économiques du moment ont changé du tout au tout depuis leur création. Troisièmement, les grands pays industrialisés doivent immédiatement faire le nécessaire pour encourager l'expansion économique et dissiper le spectre d'une récession mondiale qu'a fait

apparaître la compression du crédit et des liquidités dans les pays affectés par la crise. Ces pays peuvent, si l'expansion économique y est solide, absorber les exportations des pays en développement affectés par la crise et fournir à ces derniers les ressources nécessaires pour atténuer leurs problèmes de liquidités. Quatrièmement, il importe de poursuivre la libéralisation du commerce mondial et d'éviter le protectionnisme.

28. Les réalités du développement ont à tel point changé depuis la fin de la guerre froide que la communauté internationale doit encourager la recherche d'un consensus au sujet des stratégies, fondées sur la libéralisation et la liberté des marchés, à mettre en oeuvre au cours du siècle à venir. L'adoption de l'Agenda pour le développement représente les premiers efforts de relance de la coopération pour le développement, et il devra être intégralement mis en oeuvre. L'objectif essentiel de la coopération future pour le développement devra être d'améliorer les conditions de vie de tous et d'assurer un développement durable en intégrant les pays en développement à l'économie mondiale.

29. Pour ce qui est de l'environnement, le Gouvernement de la République de Corée considère que l'adoption d'objectifs contraignant en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre reflétés dans le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques constitue un progrès historique, et il est devenu le 55e Etat signataire du Protocole en septembre 1998. En outre, il s'emploie à appuyer le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, et a l'intention d'organiser en 1999 une réunion d'experts sur des schémas de consommation durables dans l'Est de l'Asie. A la lumière de l'expérience qu'elle a acquise, la République de Corée demeure fermement résolue à appuyer le développement des autres pays en développement, spécialement dans le cadre de la coopération sud-sud.

30. Le monde a un besoin urgent d'une nouvelle vision globale du développement et d'un authentique partenariat mondial en faveur de la coopération pour le développement. Pour créer ce partenariat, il faudra commencer par rechercher un consensus sur les moyens de gérer les turbulences économiques actuelles. Le Gouvernement de la République de Corée est résolu à contribuer activement à la définition de cette vision commune.

31. M. DE ROJAS (Venezuela) constate que de nombreux membres de la Commission partagent son avis, à savoir que les résolutions 52/179 et 52/186 de l'Assemblée générale, relatives à la réunion internationale de haute niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat respectivement sont au nombre des résolutions les plus importantes que la Commission a adoptées à sa session précédente. Les réunions de haut niveau qui se sont tenues récemment au sujet de la mondialisation ainsi que les discussions qui ont eu lieu à Washington entre les institutions financières mondiales montrent clairement que le moment est venu de repenser, de refondre et de reconstruire l'architecture financière mondiale. Chacun s'accorde à reconnaître que le système financier et monétaire mis en place à Bretton Woods 54 ans auparavant ne fonctionne plus et qu'il n'a pas été conçu de manière à pouvoir résoudre les problèmes et les défis du moment.

32. Il a été dit cependant que la tâche consistant à reconstruire le système devrait être confiée essentiellement aux grands pays industrialisés, même si c'est avec la participation de certains pays en développement sélectionnés qu'il est convenu d'appeler les marchés émergents. Cette approche peut avoir une certaine utilité, particulièrement au début du processus, mais, tôt ou tard, la discussion devra se poursuivre au sein de l'Organisation des Nations Unies parce qu'il s'agit d'une institution universelle et que le problème de la mondialisation doit faire l'objet d'un examen multilatéral. Il va de soi que les nouvelles structures qui pourront être mises en place devront être fondées sur l'expérience et les connaissances qu'ont accumulées pendant plus d'un demi-siècle les institutions financières internationales. Toutefois, une participation universelle à la mise au point de ces structures est essentielle si l'on veut éviter les erreurs du passé, qui sont à l'origine des échecs essuys.

33. Dans sa résolution 52/179, l'Assemblée générale a décidé d'entreprendre les préparatifs d'une conférence internationale de haut niveau sur le financement du développement. A ce stade, l'avis général est que cette conférence devrait avoir une large portée et devrait englober les aspects systémiques du système financier et monétaire international. L'une des tâches les plus importantes pour la Deuxième Commission consistera à examiner cette question en détail et à proposer des solutions. D'aucun ont exprimé l'avis que la Conférence devrait se tenir avant une éventuelle "Deuxième Conférence de Bretton Woods", tandis que d'autres pensent que les deux questions devraient être traitées par une seule grande conférence mondiale sur l'architecture financière internationale. Il faudra également analyser la relation entre ces initiatives, la dixième session de la CNUCED et l'Assemblée du millénaire qui a été proposée. La revivification du Conseil économique et social est une question étroitement liée aux précédentes. Un conseil solide, crédible, efficace et représentatif éliminerait la nécessité de créer un "conseil de sécurité économique" ou d'accorder des pouvoirs extraordinaires au Comité intérimaire du Fonds monétaire international (FMI).

34. Enfin, il ne faut pas oublier que les débats que la Commission consacre aux problèmes économiques doivent avoir une dimension éthique et morale si l'on veut qu'ils aboutissent à un monde où puisse prévaloir la justice sociale.

35. M. AL-HADDAD (Yémen) s'associe à la déclaration prononcée par le Président du Groupe des 77 et souscrit aux vues exprimées par le Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas, pays qui personnifie l'esprit d'un authentique partenariat pour le développement et qui contribue beaucoup aux efforts déployés à cette fin. Les souffrances des pays les moins avancés sont très réelles, et le monde court le risque qu'un échec total des efforts de développement sectoriel et de développement en général n'entraîne des bouleversements politiques et sociaux. Les pays en développement doivent affecter la majeure partie de leurs ressources au remboursement et au service de la dette extérieure, tandis que l'APD est tombée à 0,22 % du produit intérieur brut de la plupart des pays industrialisés. Si cette tendance à la baisse n'est pas inversée, aucun développement durable ne sera possible dans les pays en développement. La communauté internationale doit par conséquent manifester la volonté politique nécessaire de mettre en oeuvre le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et achever les préparatifs de la

Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir en 2002.

36. Il faut éviter que le processus de réformes économiques internationales marginalise encore plus les pays les moins avancés. Au contraire, l'Organisation des Nations Unies et les institutions qui s'occupent des questions financières et des échanges devraient encourager l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale en renforçant l'assistance technique qu'elles leur fournissent afin d'accroître leur capacité de production et de leur permettre d'exploiter les possibilités commerciales offertes par la mondialisation et par la libéralisation des échanges.

37. Après avoir mis en relief les principaux problèmes à résoudre pour freiner le déclin de l'économie internationale, M. Al-Haddad souligne que les solutions mises en oeuvre devront tendre à éliminer la pauvreté et être conformes aux accords intervenus au plan international concernant l'APD, laquelle devrait être accrue. Deuxièmement, il faudra, dans le cadre des efforts déployés pour remettre l'économie mondiale sur la voie de l'expansion, s'attacher à revivifier l'économie internationale sur la base de partenariats équitables et d'une dépendance mutuelle. Troisièmement, des mesures de contrôle devraient être appliquées aux marchés financiers en vue d'éviter les répercussions désastreuses que peuvent avoir les possibilités qui existent actuellement d'acheter et de vendre des sommes colossales d'un jour à l'autre. Enfin, la CNUCED et les autres institutions intéressées devraient veiller à ce que les pays en développement disposent des capacités nécessaires pour garantir la transparence de transactions financières d'une telle ampleur et faire respecter des mesures de contrôle rigoureuses.

38. M. TODJINOU (Bénin) fait observer que la décennie qui touche à sa fin a été marquée par la prise de conscience accrue, suscitée par une série de grandes conférences mondiales, du rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies dans la coopération pour le développement économique et social. Le moment est néanmoins venu d'évaluer la mise en oeuvre des recommandations et des programmes d'action issus de ces conférences.

39. La solidarité ne peut plus être considérée comme facultative : elle est devenue une condition préalable indispensable à la sécurité collective et à un développement harmonieux. Regrettablement, toutefois, l'APD, qui est l'expression vivante de cette solidarité entre les nations, est aujourd'hui tombée à des niveaux jamais enregistrés jusqu'à présent. Aucun effort ne doit être négligé pour inverser cette tendance de sorte que le développement puisse se poursuivre dans les pays les plus nécessiteux. La délégation béninoise invite les pays développés à honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris de fournir des ressources financières pour promouvoir le développement. Le nouveau partenariat en faveur du développement doit être fondé sur la reconnaissance du fait que le financement du développement est une responsabilité partagée qui doit être reflétée dans une répartition plus large et plus équitable des efforts entre les pays donateurs. La dette extérieure demeure un fardeau pour les pays les moins avancés et absorbe plus du tiers de leurs recettes d'exportation, ce qui hypothèque leur avenir et entrave leur croissance. Ce fardeau ne pourra être allégé que grâce à une action collective reposant sur un esprit de solidarité.

40. Les pays en développement ont été encouragés à accroître leurs échanges pour promouvoir la croissance, mais leur marginalisation du commerce mondial demeure un motif de préoccupation. Il faudra que les produits de ces pays aient un accès plus large aux marchés et attirent des investissements étrangers directs pour stimuler la production et l'exportation de leurs biens et services. En outre, ces pays ne pourront devenir des partenaires fiables dans les échanges mondiaux que s'ils reçoivent des transferts de technologie et que si leurs capacités sont renforcées.

41. Les perspectives de développement de l'Afrique à la veille du troisième millénaire ne sont pas très encourageantes. Les conditions nécessaires pour que les pays d'Afrique sub-saharienne puissent bénéficier des avantages de la mondialisation, et en particulier avoir une part du commerce mondial et pour attirer des investissements étrangers directs ne sont pas réunies. La délégation béninoise espère que les efforts entrepris par les pays d'Afrique pour mettre en oeuvre les programmes d'ajustement structurels seront appuyés par la communauté internationale, laquelle devrait intensifier ses activités pour promouvoir le développement du continent. La délégation béninoise se félicite, à cet égard, du rapport du Secrétaire général concernant les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318).

42. L'humanité tout entière doit continuer d'accorder la priorité à la réalisation des objectifs du développement durable, et en particulier de ses composantes économiques, sociales et environnementales, ainsi qu'à la mise en oeuvre du programme Action 21. Le développement est le moteur du progrès humain, et le Bénin est prêt à coopérer avec tous les pays du monde à resserrer la solidarité entre les peuples de sorte que la paix et la prospérité puissent prévaloir.

43. Mme ARYSTANDEKOVA (Kazakhstan) se félicite de ce que le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods aient tenu leur première réunion conjointe en avril dans le cadre des efforts déployés pour faire face aux défis de la mondialisation. D'autres initiatives importantes à cet égard ont été la discussion de haut niveau que le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1998, a consacrée à l'accès aux marchés dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation, ainsi que le dialogue de haut niveau qui a été institué dans le contexte de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale au sujet de l'impact social et économique de la mondialisation et de l'interdépendance ainsi que de leurs incidences politiques.

44. Le Kazakhstan, indépendant depuis sept ans, accorde la plus haute priorité à la croissance et au développement de son économie et du système de marché. Le Conseil de la politique économique a été créé avec pour mission de recommander les mesures à adopter pour atténuer les conséquences de la crise financière mondiale sur l'économie kazakh. Les efforts que le pays a déployés pour développer et renforcer ses institutions financières nationales l'ont mis à l'abri des conséquences négatives de la crise dans le Sud-Est de l'Asie. Une autre priorité consiste à créer une économie moderne technologiquement avancée ainsi qu'un environnement propice aux investissements étrangers. L'objectif du Kazakhstan est de transformer une économie fondée sur les produits de base en une économie manufacturière compétitive. Le pays vient d'ailleurs au premier rang parmi les pays membres de la Communauté des Etats indépendants et au

deuxième, parmi les anciens pays socialistes, pour ce qui est du montant des investissements de capitaux étrangers par habitant. Mme Arystandbekova remercie la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'assistance qu'elles ont fournie en mettant sur pied un programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC), qui a pour but de promouvoir la coopération mutuelle et l'intégration économique dans la région.

45. Pays sans littoral doté de vastes réserves de ressources naturelles, et notamment d'hydrocarbures, le Kazakhstan attache une grande importance au développement de l'infrastructure des transports, à la fois dans le cadre de son propre plan de développement à long terme qu'a proposé le Président du pays, qu'en coopération avec l'Organisation des Nations Unies. En fait, dans sa résolution 51/168, intitulée "Situation en matière de transit des Etats sans littoral d'Asie centrale et des pays en développement de transit qui sont leurs voisins", l'Assemblée générale a encouragé le développement du système de transit dans la région ainsi que l'amélioration de l'accès aux marchés des biens et des services des pays d'Asie centrale. La délégation kazakh a l'intention de coordonner l'élaboration d'une résolution semblable pendant la session en cours et fait appel à la coopération des Etats Membres. En outre, le Kazakhstan attend avec intérêt la mise en oeuvre rapide du projet de consortium de construction de l'oléoduc de la Caspienne, qui lui permettra d'exporter ses ressources naturelles au moyen de ce nouveau système d'oléoduc et de gazoduc combinés.

46. Ardent défenseur de la coopération régionale et de l'intégration économique, le Kazakhstan est fier de présider les travaux des dix Etats membres de l'Organisation de coopération économique. A ce titre, il encouragera l'intensification des activités de l'Organisation de coopération économique et le resserrement des liens avec l'Organisation, conformément à la résolution 52/19 de l'Assemblée générale relative à la coopération entre l'ONU et l'Organisation de coopération économique. Une résolution semblable sera présentée pendant la session en cours. La Déclaration et les autres documents adoptés à la cinquième Réunion au sommet de l'Organisation de coopération économique, qui s'est tenue à Almaty en mai, contiennent d'excellentes recommandations en vue de la création d'un climat favorable aux échanges.

47. En sa qualité de Président de l'Union douanière de la Communauté des Etats indépendants, le Kazakhstan a récemment proposé la conclusion d'un traité relatif à la création d'un espace économique unifié. Il appuie également un programme d'action concerté tendant à harmoniser les législations nationales, à créer une zone de libre-échange et à résoudre les problèmes de réglementation monétaire entre les quatre Etats d'Asie centrale qui sont membres de l'Association économique d'Asie centrale.

48. En tant que pays en transition, le Kazakhstan a été encouragé par l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 51/175, relative à l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale, par laquelle l'Assemblée a poussé ces pays, entre autres, à accélérer leurs réformes axées sur le marché et à demander l'adoption de mesures pour élargir leur accès aux marchés mondiaux. Comme les problèmes socio-économiques de ces pays, aggravés par la crise financière mondiale, entravent leur intégration à l'économie mondiale, la délégation kazakh attache une grande importance à la poursuite de

la coopération avec l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au rapport du Secrétaire général relatif à la mise en oeuvre de la résolution 51/175 de l'Assemblée générale (A/53/336), qui doit être examiné pendant la session en cours.

49. Les problèmes environnementaux sont l'un des aspects négatifs de la mondialisation. A ce propos, la délégation kazakh est vivement reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées de l'assistance qu'elles ont fournie pour aider son pays à faire face aux catastrophes environnementales dans la mer d'Aral et dans la région de Semipalatinsk. Elle se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 52/169 M relative à la coopération internationale et à la coordination des activités visant à promouvoir la régénération humaine et écologique et le développement économique de la région kazakh de Semipalatinsk, et attend avec intérêt le rapport que doit établir le Secrétaire général en application de ladite résolution. Mme Arystandbekova fait appel aux Etats Membres de l'ONU, et particulièrement aux pays donateurs, pour qu'ils fournissent au Kazakhstan l'assistance financière et technique dont celui-ci a besoin pour surmonter les conséquences des catastrophes écologiques dans la Mer d'Aral et la région de Semipalatinsk.

50. M. RAHMATALLAH (Soudan), après avoir exprimé l'appui de sa délégation à la déclaration faite par le représentant du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il souhaite mettre l'accent sur un certain nombre de questions qui préoccupent son pays. Dans les pays en développement et les pays les moins avancés, où les efforts de réforme structurelle se sont avérés insuffisants, l'aide extérieure demeure indispensable à la réalisation du développement, à la diversification économique et à l'investissement dans des ressources humaines. Il y a lieu d'espérer à ce propos que l'Assemblée générale adoptera à sa session en cours les recommandations appropriées visant à résoudre les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les pays d'Afrique.

51. En dépit de circonstances difficiles - baisse de l'APD et persistance de la guerre dans le Sud - l'activité économique au Soudan s'est soldée récemment par des résultats significatifs, qui sont exposés en détail dans une publication du FMI parue en avril 1998. Par ailleurs, le Soudan s'attache à développer comme il convient ses structures politiques et institutionnelles afin de consolider les résultats obtenus dans le cadre du programme de réforme économique. Ces succès ont été rendus possibles par les efforts inlassables qu'a déployés le peuple soudanais malgré les souffrances découlant de l'embargo économique unilatéral que lui a imposé une grande puissance qui continue à appliquer des mesures économiques coercitives à la recherche de ses propres intérêts égoïstes. Ce même Etat, à savoir les Etats-Unis d'Amérique, a également lancé des missiles contre l'usine Al Shifa, qui est l'une des industries de pointe du Soudan qui produit la moitié des médicaments de base utilisés dans le pays. Bien que les répercussions de cet incident soit une question à discuter au sein d'une autre instance, M. Rahmatallah tient à résumer à l'intention de la Commission les aspects de cet incident en rapport avec son mandat, qui a trait à la coopération internationale pour le développement.

52. M. Rahmatallah réitère tout d'abord les demandes qu'ont formulées le Soudan et plusieurs groupes géographiques et politiques, y compris le Groupe des 77 et de la Chine, tendant à ce qu'il soit fait enquête sur les allégations selon

lesquelles l'usine fabriquait des substances autres que des médicaments contre le paludisme, des antibiotiques et des médicaments à usage vétérinaire. Deuxièmement, cette usine privée appartient à un homme d'affaires soudanais et n'a rien à voir avec Osama Bin Laden, de sorte que sa destruction est contraire aux principes et aux objectifs de l'accord économique régional. Troisièmement, le Soudan craint les effets négatifs que cet incident aura sur le climat des investissements dans le pays, qui s'étaient améliorés grâce au programme et aux politiques de réforme économique introduits par le gouvernement. Quatrièmement, l'attaque dont l'usine a fait l'objet a représenté pour le Soudan une perte de quelque 4 millions de dollars, et plus de 300 travailleurs ont perdu leur seule source de revenu. Enfin, le Soudan est maintenant obligé d'importer les médicaments essentiels que fabriquait précédemment l'usine, indépendamment de la disparition des possibilités d'exportation qui s'offraient à ses produits.

53. Pour terminer, après avoir réaffirmé l'attachement du Soudan aux principes de légitimité et de coopération internationales fondés sur le rejet du recours à la force dans les relations internationales, M. Rahmatallah s'associe aux autres délégations qui ont appuyé la déclaration faite par le Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas et accueille favorablement l'offre faite par l'Union européenne d'accueillir la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

54. M. NIMAC (Croatie) se dit préoccupé par la décélération de l'augmentation de la production mondiale à un moment où l'économie internationale est marquée par le chômage dans les pays industrialisés et la pauvreté dans les pays en développement. En fait, la crise économique mondiale a affecté tous les domaines de l'activité économique internationale et conduit à craindre l'apparition d'une récession mondiale. Il faut que les Etats fassent preuve de la volonté politique requise pour trouver des solutions aux problèmes découlant de la mondialisation, laquelle a eu un impact aussi sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans des domaines comme la pauvreté et le développement. Il faudra peut-être abandonner les conditions rigides du Consensus de Washington pour appliquer une approche plus individualisée qui mette un accent moins marqué sur la libéralisation des mouvements de capitaux. Dans ce contexte, les Etats devront étudier l'opportunité de mettre en place une nouvelle architecture financière et devront se demander si les institutions de Bretton Woods sont capables de la concevoir ou si une nouvelle organisation s'impose. Il est clair qu'une coopération étroite des institutions multilatérales, et particulièrement de l'Organisation des Nations Unies, revêt une importance capitale dans toute tentative de faire face aux conséquences de la mondialisation.

55. Les pays en transition sont ébranlés par les effets de la crise au moment même où ils doivent mener à bien leurs difficiles programmes de privatisation et de réformes structurelles et macro-économiques. Les efforts déployés par ces pays vulnérables pour s'intégrer à l'économie mondiale doivent être appuyés par les pays développés et les organisations économiques multilatérales au sein desquelles ils représentent la majorité. Dans ce contexte, les organisations économiques multilatérales à composition non universelle devraient s'abstenir de subordonner l'adhésion de ces pays à des conditions déraisonnables.

56. Bien que la Croatie soit parmi les pays en transition qui ont le mieux réussi - qu'il s'agisse de la réforme du secteur bancaire, des taux d'intérêt,

du désencadrement des prix, de la restructuration des entreprises et de l'emploi dans le secteur non étatique - la transition s'est traduite, au plan individuel, par une pauvreté accrue, particulièrement parmi les groupes les plus vulnérables de la population. Le développement progressif du système commercial multilatéral, fondé sur les principes de la non-discrimination et de la prévisibilité, n'a pas suffisamment réduit les disparités entre les pays développés, en développement et en transition. Dans ce contexte, la Croatie aborde l'étape finale de ses négociations bilatérales avec les pays intéressés dans l'espoir d'entrer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

57. Abordant la question du financement du développement, M. Nimac souligne que sa délégation attend avec intérêt la possibilité de participer aux débats du Groupe de travail spécial à participation non limitée qui a été constitué en application de la résolution 51/179 de l'Assemblée générale ainsi que la mise en oeuvre rapide des conclusions que le Groupe de travail pourra adopter d'un commun accord.

58. Découragée par le fait que les ressources disponibles aux fins des activités opérationnelles pour le développement n'ont pas augmenté dans des proportions suffisantes, la délégation croate se félicite de l'adoption d'un nouveau cadre de financement par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Elle déplore aussi l'écart qui persiste entre l'APD annoncée et les paiements effectifs. Si l'on veut promouvoir un développement durable, il faut s'attacher en priorité à examiner l'application des recommandations formulées par les grandes conférences des Nations Unies ainsi que par les conférences des parties aux différentes conventions relatives à l'environnement. Pour terminer, M. Nimac exprime la gratitude de la délégation croate aux donateurs bilatéraux et aux institutions qui ont appuyé le processus de reconstruction de la Croatie.

59. M. MABILANGAN (Philippines) déclare que sa délégation souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et relève que les turbulences financières dans le Sud-Est de l'Asie ont affecté tous les pays, qu'il s'agisse de pays tributaires d'exportations de produits de base qui sont pour l'essentiel tenus en marge de l'économie mondiale ou des pays développés aux prises avec de sérieux déséquilibres commerciaux. Les difficultés financières actuelles, qui font suite à la crise mexicaine, ont mis en relief les carences des institutions existantes aux échelons national et international, en particulier dans le contexte des courants de capitaux à court terme.

60. La stabilité peut être rétablie si les pays les plus touchés mettent en oeuvre des politiques appropriées et si les pays industrialisés adoptent une politique budgétaire plus expansionniste de nature à atténuer les sorties de capitaux et la charge du service de la dette des pays en développement. Ces derniers doivent également se voir garantir des débouchés pour leurs exportations et pouvoir bénéficier de nouveaux mécanismes de crédit à l'exportation. Il faudra également que les pays affectés stimulent la demande interne, mais cela ne sera possible que grâce à un appui de l'extérieur. La délégation philippine sait gré aux Pays-Bas, aux pays nordiques et aux autres pays développés qui fournissent une substantielle aide publique au développement et espère que des ressources accrues pourront être mobilisées en faveur de la coopération pour le développement, soit sur une base bilatérale, soit par le

biais d'institutions multilatérales comme les institutions, fonds et programmes des Nations Unies.

61. Il faut introduire une plus grande transparence dans la divulgation de l'information dans les secteurs aussi bien public que privé pour améliorer le fonctionnement des services financiers. En outre, les pays devront publier des informations complètes et à jour sur la situation de leurs réserves internationales et sur leurs engagements extérieurs. Par ailleurs, il faudra s'attacher à promouvoir l'application de normes internationalement convenues pour évaluer la solvabilité des emprunteurs nationaux et encourager le respect de saines pratiques bancaires. Ces mesures contribueraient à mobiliser la masse de connaissances indispensables si l'on veut trouver une solution durable à la crise financière actuelle. Il faut, à ce propos, encourager le renforcement des institutions et les réformes aux échelons aussi bien national qu'international. Les institutions doivent s'adapter à un environnement économique dominé par les marchés des capitaux, adopter des approches novatrices et mettre en oeuvre une nouvelle panoplie d'instruments économiques. Il pourra s'avérer nécessaire aussi de réexaminer le rôle du secteur privé sur les marchés financiers, comme cela a été relevé récemment lors de la réunion du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI. Le Comité intérimaire a également mis en relief la nécessité d'assurer une plus grande transparence sur les marchés financiers et le fait qu'il pourrait être nécessaire de renforcer le régime de réglementation et de divulgation de l'information, particulièrement dans le cas des investisseurs institutionnels internationaux qui opèrent avec des marges de découvert très considérables. La Deuxième Commission devra tenir compte de ces questions dans ses travaux, particulièrement dans le contexte des réunions du Groupe de travail spécial à participation non limitée qui a été constitué pour examiner la question du financement du développement.

62. M. DELANEY (Papouasie-Nouvelle-Guinée) fait observer que la mondialisation de l'économie n'est pas encore globale en ce sens qu'elle n'a pas apporté la paix et la prospérité que l'on en attendait. Toutefois, la marginalisation et les distorsions résultant de la mondialisation sont ressenties partout dans le monde, particulièrement dans les pays les moins avancés. La coopération internationale repose sur la responsabilité des gouvernements, et la crise financière mondiale a été due essentiellement à l'incapacité du secteur gouvernemental de réagir à l'action du secteur privé. Il est maintenant clair que les Etats ont la responsabilité de protéger leurs populations et leur bien-être. A cet égard, et en dépit de la crise qui sévit actuellement dans le monde, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a, au cours de l'année écoulée, géré l'économie du pays avec un minimum d'assistance financière internationale.

63. Chaque pays et chaque région est caractérisé par des circonstances différentes et doit, pour être autonome, mettre en oeuvre des stratégies différentes. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est attaché à stimuler l'esprit d'entreprise tout en comprimant les dépenses publiques et en privatisant les entités étatiques. Ainsi, il a entrepris des réformes structurelles visant à promouvoir une expansion durable dans les secteurs autres que les mines et le pétrole. Toutefois, ces efforts ne permettront pas, à eux seuls, sans l'appui des institutions de Bretton Woods, d'améliorer considérablement les conditions de vie et de mettre en place les filets de sécurité sociale dont la population a besoin. Le financement extérieur doit,

/...

par principe, avoir une dimension humaine, et c'est là que réside la force de l'Organisation des Nations Unies en tant que défenseur universel de tous les pauvres du monde.

64. M. Delaney appuie l'approche coordonnée qui a été adoptée au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies afin de maximiser la répartition des tâches. A cet égard, il est trop tôt pour déterminer si le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement constituera pour le système des Nations Unies le meilleur moyen de fournir une assistance aux pauvres.

M. Delaney appuie sans réserves les mécanismes que le système des Nations Unies a mis en place sur le terrain pour faire face aux effets des catastrophes naturelles, mécanismes qui revêtent une importance internationale capitale dans le contexte du phénomène El Niño. Il attend avec intérêt la possibilité de participer aux débats sur la nécessité de promouvoir une application plus cohérente et plus coordonnée des conventions relatives à l'environnement et des conventions connexes.

65. M. CORADO (Guatemala), parlant au nom des Etats membres du Système centraméricain d'intégration, déclare que l'ordre du jour de la Deuxième Commission contient des questions auxquelles le Système centraméricain d'intégration attache une importance particulière étant donné que la poursuite du mouvement d'intégration économique et sociale, la lutte contre la pauvreté et des progrès continus sur la voie du développement durable sont les piliers du développement dans tous les pays d'Amérique centrale.

66. Notant que le développement est la question la plus hautement prioritaire à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, Mme Corado se félicite de la création d'un groupe de travail chargé d'entreprendre une analyse complète et détaillée de la question du financement du développement. Il faut espérer que les recommandations du Groupe déboucheront sur la convocation d'une conférence à ce sujet. Une telle conférence offrira en effet une occasion unique d'évaluer toutes les ramifications de la crise du financement du développement, qui est l'un des problèmes les plus sérieux auxquels les pays en développement sont aujourd'hui confrontés. Il ne faut pas perdre de vue que la baisse de l'aide au développement risque d'avoir un impact néfaste sur les résultats obtenus jusqu'à présent dans les domaines du développement, de la paix, de la démocratie et de la gouvernance dans les pays d'Amérique centrale. Ces pays, après avoir connu des conflits, traversent actuellement une étape de transition vers le développement. Sans cette transition vers la paix et la démocratie, il sera impossible de réaliser le développement.

67. Des ressources prévisibles et stables doivent être disponibles aux fins des activités opérationnelles des Nations Unies. A ce propos, le Système centraméricain d'intégration se félicite de la décision qu'a prise le Conseil d'administration du PNUD de fixer à 1,1 milliard de dollars l'objectif à atteindre pour son budget de base. Il faut espérer que cette décision sera suivie d'effet.

68. Une Amérique centrale unie sera mieux à même de relever les défis de la mondialisation et d'assurer le bien-être des peuples de la région. Ce que les pays d'Amérique centrale veulent par-dessus, c'est avoir un accès équitable aux marchés mondiaux et voir reconnaître leur potentiel de compétitivité et de productivité pour les investissements. Or, il devient de plus en plus difficile

d'appliquer les prescriptions des institutions financières internationales sans sacrifier le bien-être de populations déjà plongées dans la misère.

69. Le processus d'intégration et de développement durable en Amérique centrale reflète les efforts que déploient les pays de la région pour réaliser le développement tout en préservant la vitalité et la diversité des terres dans l'intérêt des générations aussi bien actuelles que futures. Ainsi, ils ont défini une position commune en matière environnementale. Il a été créé des régions transfrontières protégées ainsi qu'un corridor biologique centraméricain. Les pays de la région sont prêts à participer activement à la quatrième Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir en novembre à Buenos Aires. Les Etats Membres du Système centraméricain d'intégration attendent avec intérêt aussi la tenue de la deuxième Conférence des parties à la Convention internationale pour la lutte contre la désertification dans les pays sérieusement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, particulièrement en Afrique, qui doit se tenir à Dakar. Ils attachent également une grande importance aux travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts, et saluent l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution sur l'action à mettre en oeuvre pour atténuer les effets du cyclone Georges. Enfin, ils demandent aux milieux scientifiques internationaux de mettre leur assistance et leurs connaissances à la disposition des populations qui en ont le plus besoin afin de prévenir les catastrophes naturelles, d'en atténuer les effets et de réparer les dommages qu'elles causent.

La séance est levée à 12 h 50.